

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du mercredi 24 Juin 2020**

**19 H 00 N° 3 (du mandat)**

## **COMPTE RENDU**

Depuis le 22 juin les réunions peuvent à nouveau se tenir avec un nombre de personnes supérieur à 10. Il convient toutefois de continuer de respecter les gestes barrière et les mesures de distanciation sociale. Cette réunion a donc lieu à la salle des fêtes, la salle habituelle du Conseil municipal ne permettant pas de réunir 30 personnes avec les règles de distanciation.

Monsieur le Maire précise que si les conditions sanitaires le permettent le prochain Conseil municipal pourra peut-être se réunir en son lieu habituel salle du Conseil à la Mairie et peut-être pas à huis-clos.

### **Appel nominal**

#### **Etaient présents :**

Mr PALERMO Anthony - Mr BOILOT Cédric - Mme DUBOISSET Jacqueline - Mr LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - Mme COUDERT Gwladys - Mr GRAND Bernard - Mr KRAMARZ Patrice - Mme PERRONIN Maryse - Mr JEROME Christian - Mr BEAUSOLEIL Marc — Mme RENARD Florence - Mr RAVET Serge - Mme SIMONET Catherine - Mme CHEVILLARD Marlène - Mme LOURDIN Marie-Christine - Mme ROBIN Nathalie - Mr LASSAUZET Bruno - Mr PERESSE Sébastien - Mr PEYNOT Alexandre – Mme SAINTIGNY Julie - Mme SIKORA Marie-Thérèse - Mme BOUSCAVERT Michelle – Mme POMPILI Michelle - Mr DEQUAIRE Claude - Mr MONTEIL Pierre - Mr ROBERT Alain

#### **Etait absente – excusée :**

Mme JEAN Pascale : procuration donnée à Mr Anthony PALERMO

Le quorum est atteint, la réunion peut valablement avoir lieu.

**Monsieur Marc BEAUSOLEIL est nommé secrétaire de séance.**

## **Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juin 2020**

Une **coquille** à corriger dans l'avant dernier point dans le point « prime communale au ravalement de façade », il convient de lire Madame Jacqueline DUBOISSET, adjointe, et non Maire.

Mr Alain ROBERT, précise, que concernant la représentation de la Mairie au sein du SICTOM depuis 2017, la nomination de Mr Bernard GRAND ne provenait pas d'un manque de candidats mais bien d'une demande directe de Mr Bernard GRAND auprès de Mme Marie-Thérèse SIKORA, et qu'il tient à ce que cette précision soit bien apportée.

Mr Anthony PALERMO, demande l'avis de Mr Bernard GRAND, qui confirme bien ces dires, et demande donc à ce que ce paragraphe soit corrigé.

## **BUDGET – FINANCES**

### **FISCALITE - VOTE DES TAUX 2020 - DCM 2020 – 37**

Monsieur Anthony PALERMO, Maire, présente ce rapport.

La loi d'urgence du 23 mars dernier et les ordonnances en découlant ont prévu des mesures de continuité financière des collectivités, parmi lesquelles le report de la date limite de vote du budget fixée au 30 juillet.

Le vote des taux de fiscalité communale doit toutefois intervenir avant la date limite du 3 juillet.

Il est proposé de reconduire le même taux de fiscalité que les années précédentes, à savoir :

- **11.07 % pour la Taxe d'Habitation**
- **16.40 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti**
- **46.49 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti**

Monsieur le Maire précise que la commission des finances se déroulera ce vendredi 26 juin à 18h30 et que le vote du budget interviendra lors du Conseil municipal du 10 juillet à 19h00.

Il est à noter que ces taux restent inchangés par rapport à ceux de 2019 et ceux des années précédentes.

Monsieur le Maire précise que le taux de la taxe d'habitation est indicatif du fait de la réforme engagée par le gouvernement

La tableau des produits de la fiscalité communale 2020, à taux égaux et avec l'évolution des bases génère :

932 340 euros de produit de la taxe sur le foncier bâti  
27 708 euros de produit de la taxe sur le foncier non bâti  
et 365 089 euros de taxe d'habitation

Ces montants seront inscrits au budget primitif qui sera présenté à la commission des finances et proposé au vote du prochain conseil municipal.

**Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité. L'état 1259 de la fiscalité locale est annexé à cette délibération.**

Monsieur le Maire demande si les membres de l'opposition se sont concertés sur la proposition qui leur a été faite de prendre la vice-présidence de la commission des finances. Monsieur Alain ROBERT précise que les représentants de l'opposition siégeront à cette commission mais sans en assurer la vice-présidence. Il demande et souhaiterait qu'un débat d'orientations budgétaires soit tenu avant le vote du budget, et suggérerait notamment la création d'un fonds d'aide pour les associations ayant souffert du Covid.

Monsieur le Maire précise que le DOB sera inclus dans la séance consacrée au budget comme le prévoit la loi d'urgence sanitaire du 23 mars. Un fonds d'aide aux associations est effectivement envisagé et en cours d'étude ce qui illustre qu'il peut y avoir des convergences entre majorité et opposition.

Madame Marie-Thérèse SIKORA demande une précision sur l'horaire exact de la commission des finances ; Monsieur Anthony PALERMO confirme l'heure de 18h30 le vendredi 26 juin.

## **INDEMNITE DU COMPTABLE ANNEE 2019- DCM 2020 – 38**

Sur proposition de Monsieur le Maire et pour l'exercice comptable 2019, **le Conseil Municipal unanime autorise l'attribution de l'indemnité de conseil, au taux maximum, à :**

- Mademoiselle Isabelle DARBY, comptable de la Commune du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2019 pour **727,75 €** ;
- Monsieur Jérôme MESMIN, comptable de la Commune du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019 pour **363,88 €**.

Ce dossier est généralement présenté lors du vote du budget primitif mais les services de la trésorerie exigent que, quelle que soit la décision, la délibération soit prise avant le 30 juin 2020.

## **COMMISSIONS ET INSTANCES**

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DCM 2020 - 39**

Par courrier reçu en mairie le 16 juin, la Direction Générale des Finances Publiques sollicite le renouvellement de la CCID, commission communale des impôts directs, conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts. Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, qui préside la commission, ainsi que de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants. Le Maire sera membre de cette commission et il précise qu'un tirage au sort a été effectué pour proposer 16 titulaires et 16 suppléants. La DGFIP fera un tirage au sort de 8 titulaires et 8 suppléants. Les 32 noms tirés au sort dans la liste électorale sont les suivants :

#### **16 TITULAIRES**

MONCELON Jean-Noël, les Rinchauds  
DAUBAT Vincent, 120 Rue des Bayons  
CHAPUT Eric, rue des Masles  
DUCHER Christophe, 8 cité des Terceries  
FARSAT Cyrille, le Sucharet  
BOUCHERET Sandrine, les Rinchauds  
LAURENT Sharon, les Garennes  
TRES Roberto, Boulevard de la République  
BARSSE Brigitte, 29 rue de la Vernade  
MAGNE Alain, le Moulin Parot  
LUPERSAT Ludovic, Chez Ponet  
MULOT Frédéric, 16 rue des Chapounes  
LAGOUTTE Sylvie, le Vieux-Bourg  
GUINEPAIN Romain, Quaire  
GUITTON Jean-Claude, 77 Boulevard de la République  
ARRABAL Joseph, Le Mont Dorat

#### **16 SUPPLEANTS**

SABY Marie, épouse LE CALONEC, Montgiraud  
RIVAILLIER Gérard, 24 rue Pierre de Coubertin  
MATYSIAK Christian, 14 impasse du château d'eau  
LAFOND René, La Haute Vernade  
FANANAS Patrick, 110 rue des Bayons  
DUMARTY Elise, le Sucharet  
JARDIN Michael, 3 Boulevard de la République  
GARCIA Bernadette, Les Terceries  
VINCENT Richard, les Bouisvelards  
CREUSOT Cassandra, la Basse Vernade  
DESSAUVE Jean, 188 rue Jean Jaurès  
KOPER Laure, Les Bouisvelards  
GONZALEZ Camille, 1 rue Pierre de Coubertin  
CORNU France, le Sucharet  
MARQUET Philippe, rue des Rinchauds  
HERMAND Dominique, Virlet de Bouble

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette liste à l'unanimité.**

Il est précisé que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale pour donner chaque année son avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Monsieur Alain ROBERT demande si cette liste a bien été réalisée par tirage au sort. Monsieur Anthony PALERMO lui confirme et précise que cela s'est déroulé notamment en présence du Directeur Général des Services.

### **COMITE TECHNIQUE ET COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL – INFORMATION**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 septembre 2014 qui créait le CHSCT en plus du CT et fixait le nombre de représentants à 5 pour les élus et 5 pour le personnel au titre du paritarisme.

Depuis les élections internes de décembre 2018 et à la demande des syndicats représentant le personnel, le nombre a été ramené à 3 représentants du personnel tant pour le CT que pour le CHSCT. A cet effet, et pour maintenir les règles du paritarisme le Conseil municipal avait pris acte de cette diminution du nombre de représentants du personnel qui avait pour conséquence la diminution du nombre de représentants des élus.

**Pour information, un arrêté fixe les représentants élus titulaires avec Monsieur le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et la 2<sup>ème</sup> adjointe en tant que membres titulaires et les autres adjoints en suppléants au sein de ces deux importantes instances.**

### **DELEGATION SUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL COMMUNAL DCM 2020 – 40**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 mai 2015, le Conseil municipal avait délégué au Maire la possibilité de recruter des membres du personnel non titulaires pour assurer le fonctionnement des services. Il est proposé de renouveler cette délibération, et à cet effet d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des apprentis, contractuels, contrats aidés, stagiaires ou TIG.

Ces possibilités sont prévues dans l'article 3 de la loi 84-53 du 26/01/1984 et conformément à l'annexe I du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales mentionnée à l'article D. 1617-19 du code général des collectivités locales, rubrique 21 – dépenses de personnel.

Pour la commune de Saint-Eloy-les-Mines est proposé un plafond en équivalent temps plein de :

- 3 apprentis
- 15 contractuels
- 30 contrats aidés
- 6 stagiaires
- 5 TIG

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal donne cette délégation à Monsieur le Maire ou son représentant pour le mandat 2020-2026.**

### **ECOLE – DISPOSITIF D'ACCUEIL 2C2S DCM 2020 - 41**

Depuis le 12 mai les écoles accueillent à nouveau les enfants scolarisés mais dans le cadre d'un protocole de déconfinement avec notamment des règles de distanciation sociale, le respect des gestes barrières et une surface de 4 m<sup>2</sup> minimum par enfant. Ceci a notamment pour conséquence le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis par classe. Jusqu'à fin mai, les parents pouvaient se trouver en garde d'enfants non scolarisés, mais certains qui désiraient scolariser leurs enfants ont vu leur établissement scolaire mettre en place un système de rotation par semaine ou par demi-semaine.

Le gouvernement a mis en place le dispositif 2C2S, Culture, Citoyenneté, Sport, Santé afin de pouvoir accueillir des enfants en plus des limites de places dans les classes par les enseignants, mais avec un programme d'animation.

Soucieuse de proposer une solution alternative aux familles bloquées par cette situation transitoire, la municipalité a :

- sollicité les 3 établissements scolaires (la Roche, la Source, Jeanne d'Arc) maternelles et élémentaires pour évaluer les besoins auprès des familles
- sollicité l'AFJC pour l'élaboration d'un programme d'activité

La convention a été signée le vendredi 12 juin entre la commune et l'Inspection Académique et un dispositif d'accueil est opérationnel à l'AFJC depuis le lundi 15 juin.

**Le Conseil municipal unanime prend acte de cette convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en application de cette convention.**

Il est enfin souligné que les annonces du Président de la République du 14 juin viennent assouplir les conditions d'accueil à l'école, rendre obligatoire le retour à l'école et remettre en cause l'intérêt de ce dispositif, avec toutefois des difficultés éventuelles liées au respect des règles sanitaires dans les écoles en cas de retour de la totalité des élèves.

Monsieur Alain ROBERT précise qu'il aurait été souhaitable de réunir la commission scolaire afin d'être totalement transparent sur ce sujet. Monsieur Anthony PALERMO comprend cette remarque mais indique qu'au vu de la situation d'urgence, et également des difficultés à se réunir dans le contexte sanitaire actuel, il aurait été trop compliqué de mettre en place la commission dans les délais.

Il précise que il n'y a pas énormément de points de débat et indique que l'accueil est subventionné par l'Etat à hauteur de 115 € / groupe d'élèves, que la capacité d'accueil est arrivée jusqu'à 27 élèves par jour et qu'il a inclut l'ensemble des écoles de la commune, publiques comme privées.

Monsieur Anthony PALERMO en profite également pour préciser qu'il souhaite conserver ce partenariat avec les deux types d'écoles.

## **OPAH – VERSEMENT DE SUBVENTIONS DCM 2020 - 42**

Après avoir rappelé qu'un programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avait été engagé sur le territoire du Pays de Saint-Eloy et plus particulièrement sur le périmètre de revitalisation urbaine de la ville de Saint-Eloy-les-Mines,

Après avoir rappelé :

*- En premier lieu, qu'une convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signée le 18 octobre 2016 entre l'Etat, le Département, les bailleurs sociaux, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, définissant notamment le programme et les modalités de financement des travaux d'amélioration des logements concernés par le dispositif OPAH,*

*- En second lieu, qu'un avenant N°1 à cette convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signé le 27 août 2018,*

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal, par une délibération en date du 19 décembre 2016, avait approuvé le règlement d'attribution des aides OPAH et par une délibération en date du 15 novembre 2018 les modifications résultant de l'avenant N°1 à la convention de revitalisation,

Monsieur Anthony PALERMO, Maire, rend compte de l'état d'avancement du programme OPAH et propose au Conseil Municipal le versement des subventions accordées pour les dossiers pour lesquels les travaux sont achevés conformément aux dossiers initiaux de demandes de subventions.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

1/ Autorise le versement des subventions suivantes :

*1.1/ M. Stanislas PANCZUK*

*Adresse du projet : 2 rue de Chez Ponet  
63700 Saint-Eloy-les-Mines*

*Montant de la subvention : 2 639 €*

*1.2/ Mme Michelle BOUSCAVERT*

*Adresse du projet : 87 rue des Bayons  
63700 Saint-Eloy-les-Mines*

*Montant de la subvention : 6 432 €*

*1.3/ Mme Christiane MEUNIER*

*Adresse du projet : 26 rue du Puits Saint Nicolas  
63700 Saint-Eloy-les-Mines*

*Montant de la subvention : 3 000 €*

2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions.

Mme BOUSCAVERT indique qu'elle ne prend pas part au vote.



## **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DU MAIRE**

La période de confinement du 17 mars au 11 mai puis l'organisation du déconfinement depuis le 12 mai ont nécessité un plan de continuité d'action puis un plan de relance des services publics gérés par la commune de Saint Eloy les Mines. Selon les situations des services, les personnels titulaires et contractuels et contrats aidés se sont retrouvés en

- Travail en présentiel avec le respect de règles sanitaires
- Télétravail
- Autorisation d'absence
- Gardes d'enfants

La continuité du service a été assurée. L'ensemble des personnels a eu son salaire intégral ainsi que le régime indemnitaire. Un décret publié fin mai a donné la possibilité aux collectivités de décider ou non d'une prime.

Considérant que les personnels ont eu des efforts à faire mais que cela n'a pas occasionné de surcharge de travail malgré des conditions particulières, et afin de remercier chacun des efforts effectués pendant cette période, **Monsieur le Maire propose d'accorder une journée de congé exceptionnel à l'ensemble du personnel de la Commune, dite « journée du Maire » et elle est fixée au lundi 13 juillet.** Les personnels qui ne travaillent pas le lundi devront poser un autre jour avant le 31 décembre 2020.

En outre, il sera proposé au **CCAS** une prime pour les personnels du Foyer Logement et du Jardin d'Alois, qui ont été mobilisés sur des mesures strictes de continuité et de confinement au foyer logement, le personnel du jardin d'Alois étant venu en renfort de celui du foyer logement.

Monsieur le Maire souhaite informer les membres du Conseil municipal **du projet de recrutement d'un collaborateur de cabinet à mi-temps**. Ce poste sera contractuel mais le statut particulier des collaborateurs de cabinet prévoit toutefois qu'il soit créé au tableau des effectifs, bien que contractuel. Il apparaîtra donc au tableau des effectifs qui sera présenté lors de la séance du Conseil municipal consacrée au budget, le 10 juillet prochain.

Monsieur Anthony PALERMO rappelle qu'il souhaite continuer le même fonctionnement concernant es questions diverses, à savoir, qu'elles doivent être envoyées par mail à la Mairie par avance. Monsieur Alain ROBERT précise qu'un règlement intérieur aurait dû être voté à ce sujet. Il le sera prochainement.